

**COMMUNE DE  
LE MAGNY**

**BUDGET 2023**

**NOTE DE PRÉSENTATION**



## Introduction

L'article 107 de la Loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

De même, l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles est annexée au budget et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif intègre les dépenses et les recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par la collectivité avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours suivant son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023, présenté et voté le 5 avril 2023, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre la section d'investissement qui a pour vocation de préparer l'avenir.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 829 492.95 €

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

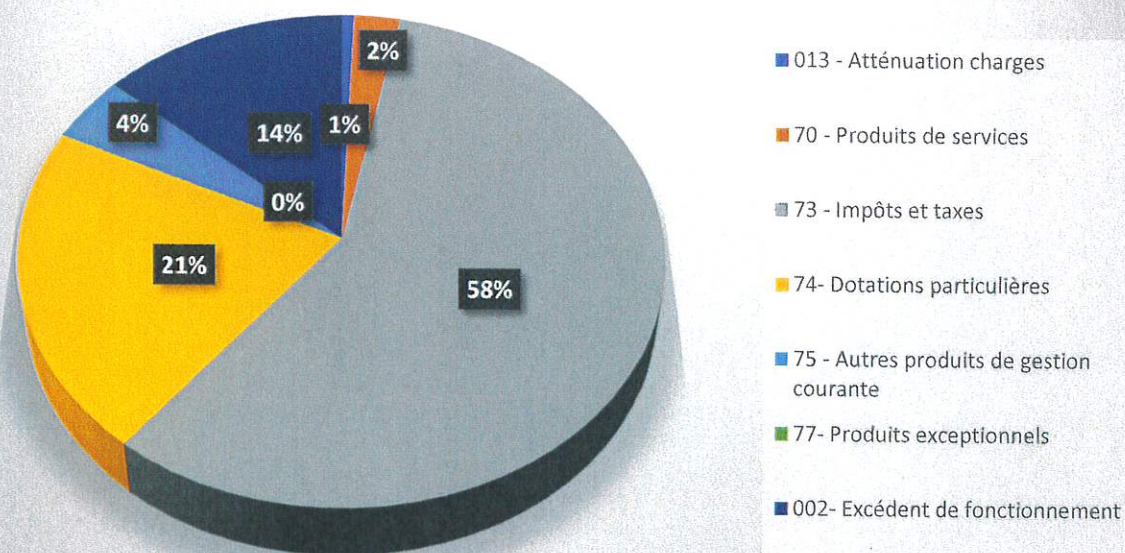
### Les recettes de fonctionnement

La prévision du montant des recettes de fonctionnement s'élève à 829 492.95 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions, redevances, cantine, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune : les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population, la fiscalité, les dotations versées par l'Etat...

PAR CHAPITRE	BUDGET 2023	%
013- Atténuations charges	5 300.00	0.80
70- Produits de service	20 300.00	3.18
73- Impôts et taxes	477 700.00	58.41
74- Dotations particulières	181 650.00	24.10
75- Autres produits de gestion courante	35 700.00	4.14
77- Produits exceptionnels	400.00	0.96
002-Résultat antérieur	112 090.95	6.65
<b>TOTAL</b>	<b>833 140.95</b>	<b>100.00</b>

### Budget 2023 - Recettes de fonctionnement



### **Chapitre 70 :**

Il concerne les produits des services et des locations diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation des sols, les entrées spectacles, les paiements des familles pour la restauration scolaire ...

### **Chapitre 73 :**

Il concerne notamment le montant des impositions directes qui représente la part essentielle de ce chapitre.

Le produit fiscal attendu pour 2023 a été fixé à 424 000 euros. A compter de cette année, les communes doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation ; ce taux porte sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux d'imposition applicables pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) ..... 30.76 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) ..... 38.68 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires ..... 14.18 %

Et viennent s'ajouter les recettes perçues :

- la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- le fonds de péréquation de recettes fiscales de la commune et de l'intercommunalité (FPIC)

### **Chapitre 74 :**

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Le montant prévu à ce chapitre est de 181 650.00 € pour 2023.

Les montants des dotations perçues étaient de 179 841.43 € en 2022 et 172 162.14 € en 2021.

### **Chapitre 75 :**

Il concerne les produits de gestion courante et l'essentiel des recettes provient de l'encaissement des locations (salle des fêtes, loyers, gîtes communaux...).

La commune perçoit chaque mois le loyer pour :

- le restaurant- bar « Le Relais du Prieuré »
- le logement situé 17, rue Principale

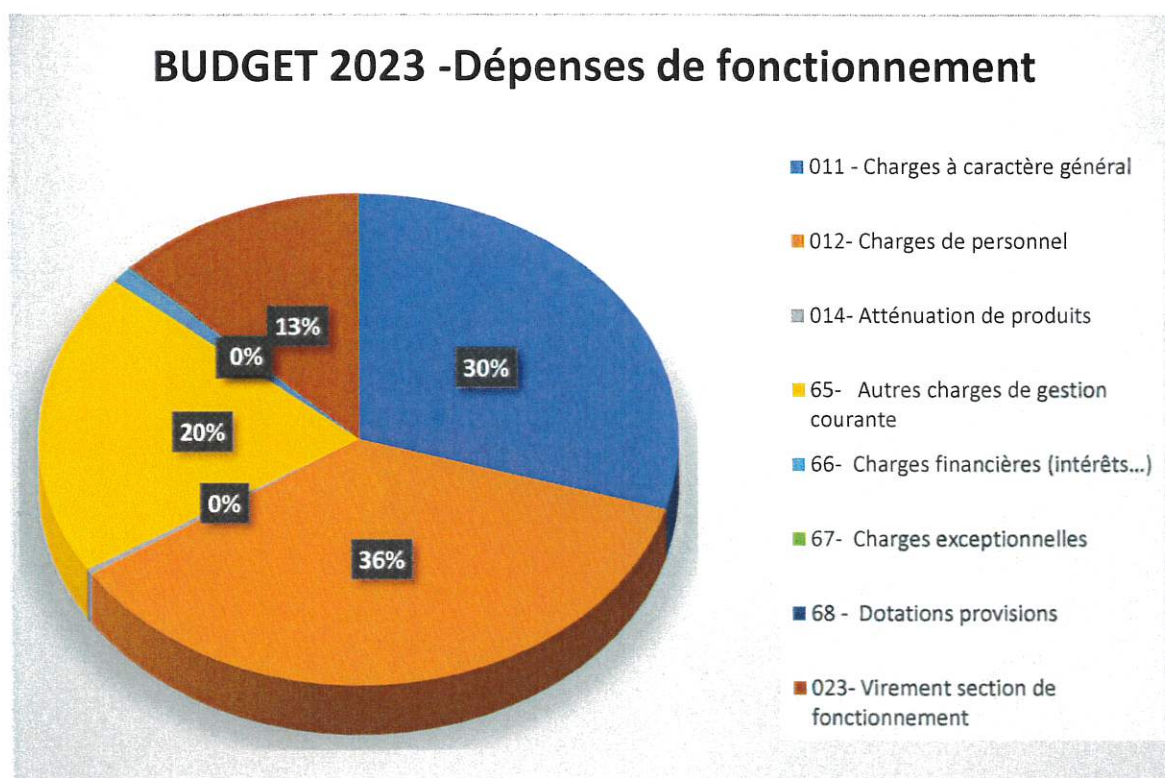
## **Les dépenses de fonctionnement**

La prévision du montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 829 492.95 euros.

Elles sont constituées par l'entretien, la consommation énergétiques des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les contributions obligatoires (SDIS ...) les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 30.00 % des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE	BUDGET 2023	%
011- Charges à caractère général	249 490.95	29.63
012 -Charges de personnel	300 150.00	36.18
014-Atténuation de produits	2 900.00	0.35
65 - Autres charges de gestion courante	165 700.00	19.98
66 - Charges financières (intérêts...)	8 900.00	1.07
67 - Charges exceptionnelles	500.00	0.06
68 - Dotations provisions	500.00	0.06
023-Virement à la section d'investissement	105 000.00	12.66
<b>TOTAL</b>	<b>833 140.95</b>	<b>100</b>



#### Chapitre 011- Charge à caractère général

Chapitre 60 - Achats divers (électricité, eau, fournitures diverses ...)	117 964.95 €
Chapitre 61 - Services extérieurs (entretien des biens, maintenance...)	89 478.00 €
Chapitre 62 - Autres services extérieurs (bulletin municipal, fêtes et cérémonies, frais postaux et téléphone...)	31 850.00 €
Chapitre 63 - Impôts et taxes	6 500.00 €

Se retrouvent ici les dépenses à caractère général de la commune notamment pour le bon fonctionnement des services (dépenses énergétiques, administratives, entretien, téléphone, assurances, maintenance...), ainsi que les dépenses d'entretien notamment des terrains, des voies et réseaux (fossés, voirie...) et des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, bâtiments scolaires ...).

#### Chapitre 014 :

Il s'agit du reversement de fiscalité (impôts fonciers...) et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

### **Chapitre 012 : Charges du personnel**

L'effectif de la commune compte 14 agents :

8 agents titulaires à temps complet dont 2 en disponibilité

1 agent en C.D.I à temps non complet

1 agent en CDD à temps complet

4 agents en C.D.D à temps non complet

Ce chapitre regroupe toutes les charges liées au personnel : traitement et charges, assurances, médecine du travail, assurances, participation pour assurance maintien de salaire, comité d'action sociale...

### **Chapitre 65 :**

Ce chapitre prévoit les autres charges de gestion courante avec la participation au S.D.I.S, les contributions aux organismes extérieurs, les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement versées aux associations....

Selon l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019-art 93) :

- *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.*

### **Tableau des indemnités perçues par les élus – (Montant brut au 1<sup>er</sup> janvier 2023)**

	<b>Commune</b>
Maire	1 730.98
1 <sup>ère</sup> Adjoint	684.34
2 <sup>ème</sup> Adjointe	684.34
3 <sup>ème</sup> Adjoint	684.34

### Subventions versées aux associations :

Amicale des Donneurs de sang	45.00	FNATH - Mutilés du travail	50.00
ASMAD	50.00	Football Club Bas Berry	150.00
Ass. Jardins de l'Espersévérance	100.00	Secours Populaire	80.00
Ass. Prévention routière	50.00	Secours Populaire Châteauroux	100.00
ANACR	50.00	UNAFAM	50.00
Ass. Valorisation ressources valorisation	50.00	Ligue des droits de l'Homme	100.00
Ass. Saint Blaise	150.00	Société de chasse communale	150.00
Ass. Saint Vincent	150.00	ADMR	50.00
Amicale Pompiers la Châtre	80.00	Ass. Française contre la Myopathie	50.00
Ass. Valentin Haüy	50.00	Indre Nature	50.00
Ass. Familles rurales	150.00	Ass. de régulation des prédateurs 36	100.00
Comité de lutte contre le cancer	80.00	Bip TV	250.00
Comité des Fêtes Le Magny	2000.00	France Victime ADAVIM 36	50.00
FNACA Le Magny	150.00	AOP Valençay	50.00
La Croix Rouge - Comité La Châtre	50.00	Les Fadettes Berrichonnes	250.00
La Croix Rouge - Comité Châteauroux	700.00	Amicale donneurs de sang Chassignolles	50.00
		Divers	515.00

### CHAPITRE 68 :

Selon les nouvelles dispositions, les provisions deviennent obligatoires à l'ensemble des collectivités. Dès lors que des créances douteuses apparaissent dans les états des restes à recouvrer, une somme est inscrite à l'article 6817.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Cette année, un montant de 105 000 euros est dégagé de la section de fonctionnement (023) pour alimenter la section d'investissement (021).

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 315 283.22 €

### Les dépenses d'investissement

La prévision du montant des dépenses d'investissement s'élève à 315 283.22 euros.

Remboursement capital des emprunts	34 000.00
Remboursement dépôt de garantie « Le Prieuré »	1 000.00
Frais étude (Prieuré – Eglise réhabilitation)	18 983.33
Agencement terrain (place, panneaux basket, abri stade...)	30 534.99
Bâtiments (Prévisions travaux église-Prieuré)	52 000.00
Aménagement bâtiment (meuble gîte)	2 000.00
Voirie 2023 (Aqueduc, Voirie Route des Brandes...)	63 000.00
Installation de voirie signalisation (panneaux hameaux)	26 000.00
Réseaux (Prévisions éclairage public lot.)	16 000.00
Matériel roulant (prévision remplacement)	45 000.00
Outillage technique (Perforateur, Meuleuse...)	2 700.00
Autres installations, matériel et outillage (matériel cantine)	9 000.00
Reliure registres état civil	800.00
Autres matériels de transports	1 000.00
Matériel informatique (écrans, ordinateurs bibliothèque, maire)	2 500.00
Equipement divers (décorations, élagueuse, mobilier école...)	3 600.00
Déficit reporté	7 165.00
<b>TOTAL</b>	<b>315 283.22</b>

Cette année, les dépenses d'investissement prévues restent basiques en attendant la finalité de l'étude sur la réfection du Prieuré, de l'église, de la boulangerie et des enceintes.

A ce jour, l'estimatif sommaire des travaux pour une réfection complète s'élève à 1 888 500 € H.T, soit 2 146 200 € T.T.C

Église :	796 500.00 € H.T	955 800.00 € T.T.C
Prieuré :	974 000.00 € H.T	1 048 800.00 € T.T.C
Boulangerie et enceintes :	118 000.00 € H.T	141 600.00 € T.T.C

Des travaux vont être nécessaires à plus ou moins brève échéance afin de sécuriser les bâtiments.  
Les travaux devront être répartis en plusieurs tranches.

2023 va être l'année de réflexion pour la réalisation de ces travaux, en définir les priorités, le calendrier et rechercher les subventions potentielles.

### **Les recettes d'investissement :**

La prévision du montant des recettes d'investissement s'élève à 315 283.32 euros.

1068	2 162.71
Virement 021	105 000.00
Taxe aménagement	2 000.00
FCTVA	105 000.00
Subvention FAR Voirie 2022	23 281.00
Subvention DETR (solde à percevoir)	12 839.61
Subvention Leader (Aménagement gîte)	13 000.00
Autres (virement B.A lotissement)	52 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>315 283.32</b>

## **BUDGET ANNEXE**

### **Budget annexe - Lotissement «Le Mont» :**

Le budget est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :

Section de fonctionnement : 191 548.35 €

Section d'investissement : 203 026.86 €

Il reste 5 parcelles d'une surface d'environ 600 M2, à vendre dans ce lotissement au prix de 20.40 € T.T.C le m<sup>2</sup>.

# Edition pour le budget

## Exercice 2023

Emprunt Contrat / Libellé	Durée (année)	Taux (%)	Dettes à l'origine	Capital au 01/01/2023 date :	Annuité	Intérêts + frais divers	Capital	Capital au 31/12/2023	Intérêts du 01/01/2023 à la dernière échéance 2023	Intérêts de la dernière échéance 2023 au 31/12/2023	Intérêts de la dernière échéance 2022 au 31/12/2022	Organisme prêteur
1304700 RENEGOCIATION PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	34	1.65	346 175.08	date :				0.00				C.D.C.
1330417 RENEGOCIATION GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	23	1.95	271 680.18	238 802.38 date :	15 050.76	4 656.65	10 394.11	228 408.27				C.D.C.
1108141 RENEGOCIATION GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	24	1.95	179 468.66	01/07 date :	15 050.76	4 656.65	10 394.11	0.00				C.D.C.
1111266 RENEGOCIATION GPLAR 98 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV	26	1.95	125 410.30	date :				0.00				C.D.C.
1330452 RENEGOCIATION GPLAR 98 GLOB PRETS	26	1.95	125 410.30	113 943.96 date :	6 339.54	2 221.91	4 117.63	109 826.33				C.D.C.
1330416 RENEGOCIATION GPLAR 98 GLOB PRETS	26	1.95	169 973.97	156 189.80 date :	6 339.54	2 221.91	4 117.63	150 541.31				C.D.C.
1330618 RENEGOCIATION PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	34	1.65	346 175.08	306 189.75 date :	13 384.83	5 052.13	8 332.70	297 857.05				C.D.C.
1330418 GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	24	1.95	179 468.66	160 156.02 date :	9 680.69	3 123.04	6 557.65	153 598.37				C.D.C.
9372270 INVESTISSEMENT 2020	20	0.91	100 000.00	90 795.41 date :	5 491.45	826.24	4 665.21	86 130.20				CAISSE DEPARAGNE
1000086403 REHABILITATION LONGERE EN GITES	20	0.85	300 000.00	286 175.38 date :	16 374.62	2 432.49	13 942.13	272 233.25				C.A MUTUEL DE CENTR
<b>TOTAUX</b>			5 590 577.35	2 521 371.63	138 222.12	41 108.44	97 113.68	2 424 257.95				

# Edition pour le budget

## Exercice 2023

Emprunt Contrat / Libellé	Durée (année)	Taux (%)	Dette à l'origine	Capital au 01/01/2023 date :	Annuité	Intérêts + frais divers	Capital	Capital au 31/12/2023	Intérêts de la dernière échéance 2023 au 31/12/2023	Intérêts de la dernière échéance 2022 au 31/12/2022	Organisme prêteur
222736 TRAVAUX D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DES VIGNEAUX	25	4.92	30 000.00	10 187.87 date :	2 002.06	501.24	1 500.82	8 687.05			DEXIA CREDIT LOCAL
227908 AMENAGEMENT D'UNE MAIRIE ET SALLE MULTIMEDIA	30	3.99	170 000.00	98 112.38 date :	9 622.97	3 718.44	5 904.53	92 207.85			DEXIA CREDIT LOCAL
81305885 EMPRUNT LOTISSEMENT LES VIGNEAUX	20	1.85	125 000.00	59 884.41 date :	7 026.36	997.76	6 028.60	53 855.81			C-A MUTUEL DE CENTR
1108139 GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	24	4.20	368 311.72	date :				0.00			C.D.C.
1111266 GPLAR 98 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	27	4.20	167 712.35	date :				0.00			C.D.C.
1111268 GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSER RV	27	4.20	60 038.88	36 418.58 date :	3 382.45	710.16	2 672.29	33 746.29			C.D.C.
1054863 PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	35	3.75	442 100.00	01/01 date :	3 382.45	710.16	2 672.29	0.00			C.D.C.
1008202 PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	35	4.20	315 325.00	date :				0.00			C.D.C.
1188672 PLUS 02 PRET LOCATIF À USAGE SOCIAL	40	2.60	863 200.00	681 624.85 date :	28 593.27	9 201.94	19 391.33	662 233.52			C.D.C.
1188673 PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	50	2.60	108 600.00	92 006.68 date :	3 053.23	1 242.09	1 811.14	90 195.54			C.D.C.
1304591 PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	20	1.77	224 053.01	01/05 date :	3 053.23	1 242.09	1 811.14	0.00			C.D.C.
1304700 PLUS 01 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	25	1.77	357 865.51	date :				0.00			C.D.C.
1330599 RENEGOCIATION PLUS 2 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL	29	1.77	214 618.65	190 884.16 date :	9 525.70	3 378.65	6 147.05	184 737.11			C.D.C.
				01/07 date :	9 525.70	3 378.65	6 147.05				C.D.C.

## ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR

### C.A.MUTUEL DE CENTR

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	PROCHAINE ECHEANCE DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
81305885	EMPRUNT LOTISSEMENT LES VIGNEAUX	125 000.00	58 457.43	30/05/2023	1 389.24	510.07
10000886403	REHABILITATION LONGERE EN GITES	300 000.00	286 175.38	30/09/2023	13 942.13	2 432.49
<b>TOTAUX</b>		<b>425 000.00</b>	<b>344 632.81</b>		<b>15 331.37</b>	<b>2 942.56</b>

### CAISSE D'EPARGNE

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	PROCHAINE ECHEANCE DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
9372270	INVESTISSEMENT 2020	100 000.00	90 795.41	04/06/2023	4 665.21	826.24
<b>TOTAUX</b>		<b>100 000.00</b>	<b>90 795.41</b>		<b>4 665.21</b>	<b>826.24</b>

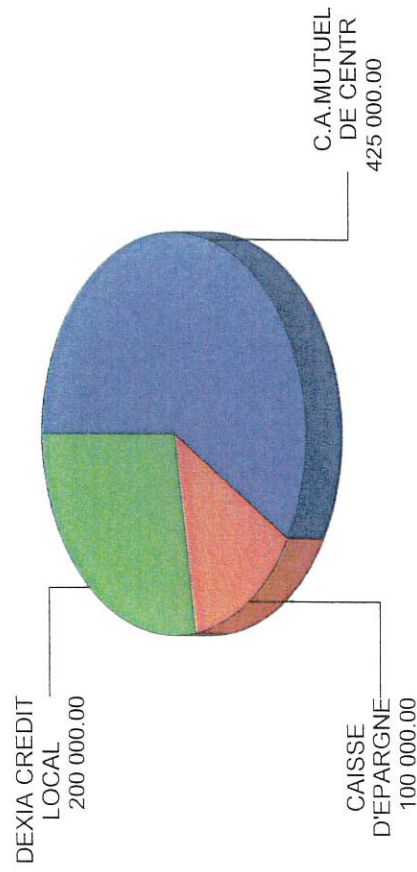
## ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR

### DEXIA CREDIT LOCAL

CONTRAT	EMPRUNT	CAPITAL D'ORIGINE	CAPITAL RESTANT DU	DATE	PROCHAINE ECHEANCE CAPITAL	INTERETS
222736	TRAVAUX D'EXTENSION DU LOTISSEMENT DES VIGNEAUX	30 000.00	10 187.87	01/06/2023	1 500.82	501.24
227908	AMENAGEMENT D'UNE MAIRIE ET SALLE MULTIMEDIA	170 000.00	92 207.85	01/03/2024	6 203.06	3 494.68
<b>TOTAUX</b>		<b>200 000.00</b>	<b>102 395.72</b>		<b>7 703.88</b>	<b>3 995.92</b>

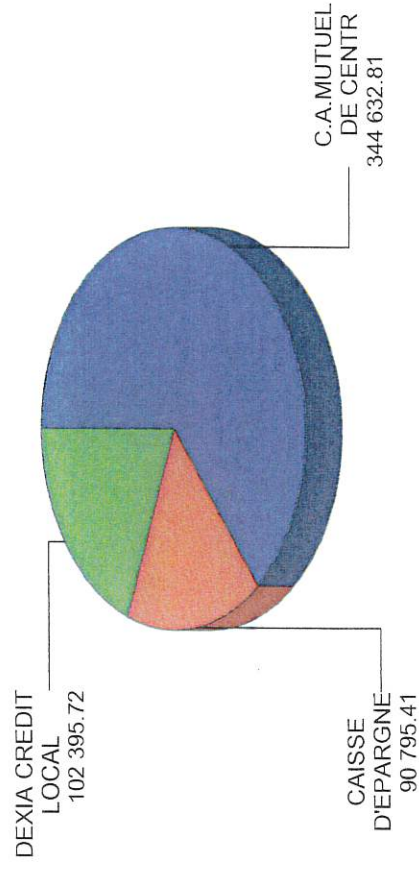
## ETAT DE LA DETTE PAR ORGANISME PRETEUR

### CAPITAL EMPRUNTE



C.A. MUTUEL DE CENTR	58.6%
CAISSE D'EPARGNE	13.8%
DEXIA CREDIT LOCAL	27.6%
<b>Total :</b>	<b>100.0%</b>

### CAPITAL RESTANT DU



C.A. MUTUEL DE CENTR	64.1%
CAISSE D'EPARGNE	16.9%
DEXIA CREDIT LOCAL	19.0%
<b>Total :</b>	<b>100.0%</b>

# EXTINCTION DE LA DETTE

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

